- 1 Salamandre de Jefferson et l'Ambystoma unisexué (population
- 2 dépendante de la salamandre de Jefferson)
- 3 Déclaration du gouvernement en réponse au programme de
- 4 rétablissement

5 La protection et le rétablissement des espèces en péril en Ontario

- 6 Le rétablissement des espèces en péril est un volet clé de la protection de la
- 7 biodiversité en Ontario. La Loi de 2007 sur les espèces en voie de disparition (LEVD)
- 8 représente l'engagement juridique du gouvernement de l'Ontario envers la protection et
- 9 le rétablissement des espèces en péril et de leurs habitats.
- 10 Aux termes de la LEVD, le ministère des Richesses naturelles et des Forêts (le
- 11 ministère) doit veiller à ce qu'un programme de rétablissement soit élaboré pour chaque
- 12 espèce inscrite à la liste des espèces en voie de disparition ou menacées. Un
- 13 programme de rétablissement offre des conseils scientifiques au gouvernement à
- 14 l'égard de ce qui est nécessaire pour réaliser le rétablissement d'une espèce.
- Dans les neuf mois qui suivent l'élaboration d'un programme de rétablissement, la
- 16 LEVD exige que le ministère publie une déclaration qui résume les mesures que le
- 17 gouvernement de l'Ontario prévoit prendre en réponse au programme de
- 18 rétablissement et ses priorités à cet égard. Cette déclaration est la réponse du
- 19 gouvernement de l'Ontario aux conseils scientifiques fournis dans le programme de
- rétablissement. En plus de la stratégie, la déclaration du gouvernement a pris en
- 21 compte (s'il y a lieu) les commentaires formulés par les parties intéressées, les autres
- 22 autorités, les collectivités et organismes autochtones, et les membres du public. Elle
- 23 reflète les meilleures connaissances scientifiques et locales accessibles actuellement,
- 24 dont les connaissances traditionnelles écologiques. Elle pourrait être modifiée en cas
- de nouveaux renseignements. En mettant en œuvre les mesures prévues à la présente
- 26 déclaration, la LEVD permet au ministère de déterminer ce qu'il est possible de réaliser,
- 27 compte tenu des facteurs sociaux, culturels et économiques.
- 28 Le <u>programme de rétablissement pour la salamandre de Jefferson (Ambystoma</u>
- 29 *jeffersonianum*) et l'Ambystoma unisexué (population dépendante de la salamandre de
- 30 Jefferson) (Ambystoma laterale (2) jeffersonianum) en Ontario a été achevé le 30 mai
- 31 2018. Compte tenu de la distribution et des menaces semblables qui caractérisent la
- 32 salamandre de Jefferson et l'Ambystoma unisexué (population dépendante de la

salamandre de Jefferson), les efforts de rétablissement pour ces espèces ont été abordés collectivement dans une seule déclaration du gouvernement en réponse au programme de rétablissement. La déclaration du gouvernement en réponse au programme de rétablissement de la salamandre de Jefferson et de l'Ambystoma unisexué (population dépendante de la salamandre de Jefferson) se fonde sur la déclaration existante pour la salamandre de Jefferson (2010) et la remplace.

En 2010, le gouvernement de l'Ontario a élaboré une déclaration du gouvernement en réponse au *Programme de rétablissement de la salamandre de Jefferson en Ontario* (2010). Depuis ce temps, la mise en place de toutes les mesures menées par le gouvernement et de plusieurs mesures qu'il appuie, dont il est fait mention dans la déclaration, a progressé. Grâce au Fonds d'intendance des espèces en péril, le gouvernement de l'Ontario a appuyé un total de 40 projets conçus pour contribuer à la protection et au rétablissement de la salamandre de Jefferson. Trois de ces projets se sont concentrés exclusivement sur cette espèce, tandis que les 37 autres se sont concentrés sur plusieurs espèces en péril, dont la salamandre de Jefferson. Pour un résumé complet des progrès réalisés vers la protection et le rétablissement de la salamandre de Jefferson en Ontario, veuillez consulter l'examen quinquennal des progrès accomplis de 2015.

La salamandre de Jefferson est une salamandre de taille relativement grande dont la couleur est uniforme et varie du gris au gris brunâtre, avec un nombre variable de mouchetures gris-bleu sur les flancs et la queue. L'Ambystoma unisexué (population dépendante de la salamandre de Jefferson), qui coexiste avec la salamandre de Jefferson, est similaire à la salamandre de Jefferson sur le plan morphologique, mais distincte sur le plan génétique. Au Canada, on trouve la salamandre de Jefferson seulement dans le sud de l'Ontario, principalement le long de l'escarpement du Niagara.

Protection et rétablissement de la salamandre de Jefferson et de l'Ambystoma unisexué (population dépendante de la salamandre de Jefferson)

La salamandre de Jefferson et l'Ambystoma unisexué (population dépendante de la salamandre de Jefferson) (également appelé ci-après salamandre unisexuée dépendante de la salamandre de Jefferson) sont désignés en tant qu'espèces en voie de disparition aux termes de la LEVD qui protège à la fois l'animal et son habitat. Aux termes de la LEVD, il est interdit d'endommager ou de perturber des espèces et

67 d'endommager ou de détruire leurs habitats, à moins d'y avoir été autorisé. Une telle 68 autorisation exigerait que des conditions établies par le gouvernement de l'Ontario 69 soient respectées. En plus de la protection dont elle bénéficie en vertu de la LEVD, la 70 salamandre de Jefferson est inscrite à l'annexe 10 de la Loi sur la protection du poisson 71 et de la faune (LPPF) à titre d'amphibien spécialement protégé. 72 La répartition mondiale de la salamandre de Jefferson est restreinte à la partie est de l'Amérique du Nord. Au Canada, sa présence est connue seulement dans le Sud de 73 74 l'Ontario, qui représente l'extrémité nord de l'aire de répartition de l'espèce. Les populations de salamandres unisexuées dépendantes de la salamandre de Jefferson se 75 76 trouvent en association avec les populations de salamandres de Jefferson dans toute 77 l'aire de répartition de la salamandre de Jefferson. On retrouve généralement la 78 salamandre de Jefferson et la salamandre unisexuée dépendante de la salamandre de 79 Jefferson dans l'est de la zone carolinienne et le long de l'escarpement du Niagara en 80 Ontario. De plus, plusieurs sous-populations sont géographiquement isolées dans toute 81 cette aire de répartition. Selon les connaissances actuelles, les sous-populations 82 isolées actuelles appartiennent à ce qui était autrefois une aire de répartition vaste et 83 continue dans tout le Sud de l'Ontario. Les estimations récentes concernant la 84 salamandre de Jefferson indiquent un déclin de plus de 90 % de cette espèce au cours 85 des trois dernières générations (33 ans) en Ontario. Au sein de leur aire de répartition 86 en Ontario, les deux salamandres coexistent et seule une analyse génétique permet de 87 les distinguer l'une de l'autre. 88 La salamandre de Jefferson et la salamandre unisexuée dépendante de la salamandre 89 de Jefferson sont des membres de la famille des salamandres fouisseuses 90 (Ambystomatidae) dont le nom de famille fait allusion à leur caractéristique biologique consistant à rester la plupart du temps sous terre ou sous couvert, sauf en période de 91 92 reproduction. 93 Toutes les salamandres Ambystomas unisexuées (population dépendante de la 94 salamandre de Jefferson) sont des femelles et possèdent une stratégie unique de 95 reproduction selon laquelle le sperme d'une salamandre de Jefferson est requis pour 96 déclencher le développement des œufs. Leurs petits sont particuliers, car ils sont tous 97 des femelles. Bien que le sperme puisse être incorporé ou non dans l'œuf de la 98 salamandre unisexuée dépendante de la salamandre de Jefferson, l'espèce ne semble 99 pas être en mesure de se reproduire en l'absence d'une salamandre de Jefferson. Par 100 conséquent, la persistance de l'espèce unisexuée dépend de la présence de la 101 salamandre de Jefferson.

102 La salamandre de Jefferson et la salamandre unisexuée dépendante de la salamandre 103 de Jefferson sont les salamandres fouisseuses qui arrivent le plus tôt aux étangs de 104 reproduction au printemps. Elles migrent généralement vers les étangs de reproduction 105 au cours des premières nuits pluvieuses du printemps lorsque les températures sont 106 au-dessus du point de congélation. La salamandre unisexuée dépendante de la 107 salamandre de Jefferson semble afficher les mêmes comportements que ceux de la 108 salamandre de Jefferson durant tout son cycle de vie. La reproduction commence 109 lorsque des groupes d'adultes se rassemblent ici et là dans un étang de reproduction et 110 que les mâles déposent leurs spermatophores sur les substrats de l'étang. Dans un 111 délai d'un jour ou deux, les femelles déposent des masses d'œufs sur les brindilles ou 112 sur la végétation émergente. En Ontario, la transformation de la forme aquatique 113 (larvaire) en une forme de corps terrestre se produit normalement en juillet et en août. 114 Après la transformation, les salamandres sortent de l'étang et cherchent un abri dans 115 les zones forestières, où elles passent le plus clair de leur temps tapies sous terre. Les 116 salamandres de Jefferson, plus particulièrement les femelles, ne se reproduisent pas 117 chaque année et le succès de la reproduction varie selon les températures printanières 118 et les niveaux d'eau. 119 La salamandre de Jefferson et la salamandre unisexuée dépendante de la salamandre 120 de Jefferson adultes occupent des forêts feuillues ou mixtes à proximité d'étangs qui 121 conviennent à leur reproduction. Il s'agit normalement d'étangs forestiers éphémères, 122 ou printaniers, qui s'assèchent à la fin de l'été. L'habitat terrestre des espèces se trouve 123 dans des forêts matures dont le sol présente des terriers de petits mammifères ou des 124 fissures dans le roc où les adultes peuvent passer l'hiver sous la profondeur de gel. 125 En Ontario, la salamandre de Jefferson et la salamandre unisexuée dépendante de la 126 salamandre de Jefferson sont limitées par la disponibilité d'un habitat convenable. La 127 grande majorité des habitats convenables en Ontario ont été défrichés, d'abord pour 128 l'agriculture, ensuite pour le développement urbain, et l'habitat restant limité fait l'objet 129 de fortes pressions de développement. Les principales lacunes dans les connaissances 130 comprennent l'efficacité des mesures d'atténuation pour aborder les menaces, 131 l'information sur les déplacements des espèces, y compris les modes, les moments et 132 les distances de dispersion, et l'utilisation de l'habitat, plus particulièrement 133 l'emplacement et les caractéristiques de l'habitat d'hivernage. 134 Les deux espèces sont principalement menacées par la perte et la dégradation de leur 135 habitat, ainsi que par la fragmentation des boisés et des étangs de reproduction, les 136 menaces liées aux routes (p. ex. les véhicules et les polluants) ainsi qu'aux 137 changements ayant trait à l'hydrologie des étangs. D'autres menaces peuvent inclure

les activités forestières, les activités de loisirs, la cueillette non autorisée, les espèces envahissantes et introduites, l'utilisation du sol à des fins agricoles et le changement climatique.

138

139

140

141

142

143

144

145

146

147

148

149

150

151

152

153

154

155

156

157

158

159 160

161

162

163

164

165

166

À l'heure actuelle, on ne dispose pas de suffisamment de données scientifiques pour déterminer si les caractéristiques créées (p. ex. les étangs de reproduction artificiels) peuvent être colonisées avec succès. Par conséquent, les efforts en vue de rétablir la salamandre de Jefferson et la salamandre unisexuée dépendante de la salamandre de Jefferson seront axés sur la promotion de la conservation et de la protection des populations et des habitats existants, plutôt que sur la création de nouveaux habitats. On accordera la priorité à réduire les principales menaces (c.-à-d. mortalité routière, dégradation de l'habitat) et à freiner la perte ou la dégradation supplémentaire des habitats connus ou des habitats potentiellement convenables dans les endroits où se trouvent les espèces ou où il est probable que leur aire de répartition s'étende naturellement. Améliorer la connectivité de l'habitat aidera les espèces à recoloniser naturellement les endroits où elles se trouvaient anciennement ou où il existe un habitat convenable adjacent aux sites occupés. Voici certains des moyens qui seront utilisés pour rétablir les espèces : dresser des inventaires et assurer une surveillance de façon continue, réduire les menaces qui pèsent sur la salamandre de Jefferson et la salamandre unisexuée dépendante de la salamandre de Jefferson et leur habitat, combler les lacunes dans les connaissances et accroître les niveaux de participation et de sensibilisation.

Objectif du programme de rétablissement du gouvernement

L'objectif du gouvernement pour le rétablissement de la salamandre de Jefferson et de l'Ambystoma unisexué (population dépendante de la salamandre de Jefferson) est d'assurer la viabilité à long terme et la persistance des populations qui existent encore, et de soutenir l'expansion de l'aire de répartition des espèces pour inclure les zones occupées historiquement en Ontario. On y parviendra grâce à des moyens comme éliminer ou atténuer suffisamment les menaces de haute priorité, aménager ou restaurer l'habitat et améliorer la connectivité de l'habitat.

Mesures

167

- 168 La protection et le rétablissement des espèces en péril sont une responsabilité
- 169 partagée. Aucune agence ni aucun organisme n'a toutes les connaissances, l'autorité,
- 170 ni les ressources financières pour protéger et rétablir toutes les espèces en péril de
- 171 l'Ontario. Le succès sur le plan du rétablissement exige une coopération
- 172 intergouvernementale et la participation de nombreuses personnes, organismes et
- 173 collectivités. En élaborant la présente déclaration, le ministère a tenu compte des
- 174 démarches qu'il pourrait entreprendre directement et de celles qu'il pourrait confier à
- 175 ses partenaires en conservation, tout en leur offrant son appui.

Mesures menées par le gouvernement

- 177 Afin de protéger et de rétablir la salamandre de Jefferson et l'Ambystoma unisexué
- 178 (population dépendante de la salamandre de Jefferson), le gouvernement entreprendra
- 179 directement les mesures suivantes :
- 180

- 181 Continuer de protéger la salamandre de Jefferson et l'Ambystoma unisexué 182
 - 183 184 la salamandre de Jefferson pour inclure l'Ambystoma unisexué (population 185
 - 186
 - 187
 - 188 favoriser le respect à l'aide du règlement sur l'habitat propre à l'espèce.
- 189
- 190
- 191
- 192
- 193
- 194
- 195
- 196
- 197

- (population dépendante de la salamandre de Jefferson) et leur habitat par l'application de la LEVD. Modifier le règlement sur l'habitat de 2010 concernant dépendante de la salamandre de Jefferson) et accroître l'étendue géographique pour inclure les zones où les espèces ont été nouvellement découvertes. Continuer de mettre en œuvre et d'appliquer la protection de l'habitat et d'en
- Veiller à ce que l'on tienne compte des périodes particulières appropriées ainsi que des mesures d'évitement et/ou d'atténuation supplémentaires dans l'application de la LEVD pour les activités entreprises au sein et autour de l'habitat de la salamandre de Jefferson et de l'Ambystoma unisexué (population dépendante de la salamandre de Jefferson).
- Poursuivre les efforts de surveillance, de restauration et de sensibilisation dans les endroits où on a constaté la présence de la salamandre de Jefferson et de l'Ambystoma unisexué (population dépendante de la salamandre de Jefferson) dans les zones protégées.

- Renseigner les autres organismes et autorités qui prennent part aux processus de planification et d'évaluation environnementales quant aux exigences de protection prévues à la LEVD.
 - Encourager la soumission de données sur la salamandre de Jefferson et l'Ambystoma unisexué (population dépendante de la salamandre de Jefferson) au dépôt central de l'Ontario par le biais de projets scientifiques entre citoyens, desquels il reçoit des données (comme <u>iNaturalist</u>), ou directement, par l'entremise du Centre d'information sur le patrimoine naturel.
 - Entreprendre des activités de communication et de diffusion afin d'augmenter la sensibilisation de la population quant aux espèces en péril en Ontario.
 - Appuyer les partenaires en conservation, et les organismes, municipalités et industries partenaires et les collectivités autochtones, pour qu'ils entreprennent des activités visant à protéger et rétablir la salamandre de Jefferson et l'Ambystoma unisexué (population dépendante de la salamandre de Jefferson). Ce soutien prendra la forme de financement, d'ententes, de permis avec des conditions appropriées, et de services
 - Encourager la collaboration, et établir et communiquer des mesures prioritaires annuelles pour l'appui gouvernemental afin de réduire le chevauchement des travaux.

Mesures appuyées par le gouvernement

Le gouvernement appuie les mesures suivantes qu'il juge comme étant nécessaires à la protection et au rétablissement de la salamandre de Jefferson et l'Ambystoma unisexué (population dépendante de la salamandre de Jefferson). On accordera la priorité aux mesures portant la mention « hautement prioritaire » en ce qui concerne le financement par le programme d'intendance des espèces en péril. Lorsque cela est raisonnable, le gouvernement tiendra également compte de la priorité accordée à ces mesures lors de l'examen et de la délivrance d'autorisation en vertu de la *Loi de 2007 sur les espèces en voie de disparition*. On encourage les autres organismes à tenir compte de ces priorités lorsqu'ils élaborent des projets ou des plans d'atténuation relatifs à des espèces en péril. Le gouvernement ciblera son appui sur ces mesures hautement prioritaires au cours des cinq prochaines années.

229

198

199

200

201

202

203

204

205

206

207

208

209

210

211

212

213

214

215

216

217

218

219

220

221

222

223

224

225

226

227

Secteurs d'intervention : Recherche, surveillance et gestion de la population

Objectif : Accroître les connaissances sur la salamandre de Jefferson et l'Ambystoma unisexué (population dépendante de la salamandre de Jefferson) relatives à leur distribution, leur biologie, leurs besoins en habitat, les menaces qui pèsent sur elles et les facteurs limitants qui y sont associés.

Bien que des progrès aient été accomplis vers l'élaboration d'un protocole de relevé normalisé, d'autres mesures sont requises pour mettre en œuvre un protocole qui permet de combler les lacunes dans les connaissances au sujet de la distribution et de l'aire de répartition actuelles des espèces en Ontario, plus particulièrement dans des parties des zones de la moraine d'Oak Ridges et du Plan de la ceinture de verdure. Des lacunes dans les connaissances existent également au sujet de l'écologie spatiale des espèces, y compris les modes, les moments et les distances de dispersion. La confirmation des endroits où les espèces sont présentes et des besoins en habitat à toutes les étapes du cycle de vie aidera à déterminer où il est préférable de concentrer les efforts de rétablissement. La mise en œuvre d'un programme de surveillance à long terme normalisé aidera à comprendre la situation des deux espèces et l'efficacité des efforts de rétablissement et à déterminer si des mesures de gestion de l'habitat sont nécessaires. La surveillance de la proportion de salamandres de Jefferson et de salamandres unisexuées dépendantes de la salamandre de Jefferson au sein des échantillons de population aidera à combler les lacunes dans les connaissances des tendances dans ces données au fil du temps. La salamandre de Jefferson et la salamandre unisexuée dépendante de la salamandre de Jefferson sont limitées par la quantité d'habitat convenable. Comprendre les stratégies d'atténuation visant à protéger l'hydrologie des étangs de reproduction aidera à assurer la disponibilité d'un habitat convenable pendant toute la durée de la période de reproduction.

Mesures:

230

231

232

233

234

235

236

237

238

239

240

241

242

243

244

245

246

247

248

249

250

251

252

253

254

255

256

257

258

259

260

261

262

263

264

- (Hautement prioritaire) Mettre en œuvre un protocole de relevé normalisé (c.-à-d. présence/absence) pour vérifier les populations historiques et documenter les nouvelles populations éventuelles de salamandre de Jefferson et d'Ambystoma unisexué (population dépendante de la salamandre de Jefferson).
- 2. **(Hautement prioritaire)** Continuer de faire des recherches sur les déplacements des espèces et l'utilisation de l'habitat pour éclairer la protection de l'habitat, y compris étudier les besoins

266 en habitat à toutes les étapes du cycle de vie et pour tous les 267 processus vitaux. 268 3. Élaborer un protocole de surveillance à long terme normalisé et 269 un calendrier de surveillance à mettre en œuvre auprès des 270 sous-populations dans toute l'aire de répartition des espèces. 271 Les activités de surveillance pourraient inclure l'évaluation de ce 272 qui suit : 273 la présence ou l'absence des espèces; 274 o la viabilité, le recrutement et la distribution de la 275 population; 276 o les menaces propres au site; 277 o les tendances dans l'état et l'utilisation de l'habitat; 278 o les changements dans l'abondance proportionnelle des 279 salamandres de Jefferson et des Ambystomas unisexués 280 (population dépendante de la salamandre de Jefferson). 281 4. Étudier et tester l'efficacité des méthodes d'atténuation pour 282 réduire ou éviter les répercussions sur la reproduction et sur 283 l'hydrologie des étangs de reproduction convenables. Les 284 mesures pourraient comprendre ce qui suit : 285 o des stratégies d'atténuation (p. ex. des systèmes de 286 gestion de l'eau) pour assurer une quantité et une durée 287 suffisantes de l'eau présente dans les étangs de 288 reproduction adjacents aux activités industrielles; 289 o le traitement ou l'atténuation des répercussions 290 éventuelles du changement climatique sur l'hydrologie 291 des étangs. 292 5. Étudier les effets et la gravité des autres menaces connues et 293 potentielles qui pèsent sur la salamandre de Jefferson et 294 l'Ambystoma unisexué (population dépendante de la 295 salamandre de Jefferson), y compris : 296 o les effets potentiels des espèces introduites ou 297 envahissantes: 298 o les effets potentiels des contaminants environnementaux. 299 des maladies et des parasites.

- 6. Étudier la relation écologique entre la salamandre de Jefferson et l'Ambystoma unisexué (population dépendante de la salamandre de Jefferson) en vue d'évaluer les contraintes démographiques potentielles liées au rétablissement des espèces (p. ex. liées à l'efficacité de la reproduction, au recrutement et à la survie aux stades larvaire et adulte).
- 7. Étudier le besoin potentiel, la faisabilité et le succès probable des techniques de recrutement aux sites existants pour soutenir l'objectif de rétablissement de la salamandre de Jefferson et de l'Ambystoma unisexué (population dépendante de la salamandre de Jefferson). Si cela s'avère réalisable et nécessaire, mettre en œuvre, évaluer, adapter et améliorer les techniques de recrutement en tenant compte de l'écologie de la salamandre de Jefferson et de l'Ambystoma unisexué (population dépendante de la salamandre de Jefferson) comme un tout. Exemple de technique de recrutement prioritaire :
 - explorer les avantages et besoins potentiels d'un programme ou protocole d'intervention précoce efficient (p. ex. suivi de la reproduction, incubation artificielle des œufs et relâchement des jeunes).

Secteurs d'intervention : Gestion de l'habitat et des menaces

Objectif: Maintenir ou améliorer la qualité de l'habitat et réduire les menaces qui pèsent sur la salamandre de Jefferson et l'Ambystoma unisexué (population dépendante de la salamandre de Jefferson).

La perte, la fragmentation et la dégradation de l'habitat sont considérées comme étant les plus grandes menaces qui pèsent sur la salamandre de Jefferson et la salamandre unisexuée dépendante de la salamandre de Jefferson dans l'ensemble de leur aire de répartition mondiale, y compris l'Ontario. L'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de mesures pratiques que les municipalités, les promoteurs, les universitaires, les partenaires de la conservation et le public peuvent prendre pour aborder les menaces de haute priorité, comme la mortalité routière, aideront à soutenir la protection et le rétablissement de ces espèces. On encourage également la promotion de mesures avantageuses que les intervenants, les gestionnaires des terres et les communautés et organisations autochtones peuvent prendre de manière proactive pour aménager et restaurer l'habitat et améliorer la connectivité de l'habitat.

337 Mesures: 338 8. (Hautement prioritaire) Collaborer avec les municipalités, les 339 promoteurs, les organisations locales et les membres du public 340 pour atténuer les effets des routes. Les mesures pourraient 341 inclure les suivantes : 342 élaborer, mettre en œuvre et évaluer l'efficacité des 343 pratiques et techniques de gestion exemplaires pour 344 réduire la mortalité routière (p. ex. écopassages, 345 installation de clôtures, mesures de modération de la 346 circulation, fermetures saisonnières), plus 347 particulièrement dans les zones de forte mortalité; 348 installer des mesures de contrôle permanentes pour empêcher les sédiments et les polluants routiers de 349 350 pénétrer dans les étangs de reproduction; 351 élaborer des programmes ou des campagnes visant à 352 réduire la mortalité routière, qui pourraient comprendre 353 l'installation de panneaux et le signalement du besoin de 354 conduire avec prudence, en particulier dans les zones de 355 forte mortalité. 356 9. Collaborer avec les groupes locaux et les gestionnaires des 357 terres pour évaluer les zones actuelles, historiques et 358 actuellement inoccupées offrant un habitat convenable et 359 repérer les zones candidates pour l'aménagement et la 360 restauration de l'habitat, en accordant la priorité à l'habitat 361 actuellement occupé. Cela pourrait nécessiter de cerner les 362 besoins et objectifs en matière de restauration propre au site et 363 d'élaborer des plans de restauration. Les mesures pourraient 364 inclure les suivantes : 365 o cibler le retrait des poissons ou des espèces 366 envahissantes des étangs de reproduction à l'aide de 367 méthodes appropriées et approuvées; 368 o créer une mosaïque d'habitats convenables en mettant l'accent sur l'accroissement de la connectivité entre les 369 370 parcelles d'habitat convenable; 371 o appliquer des techniques pour assurer des niveaux d'eau 372 suffisants et la qualité dans les étangs de reproduction

> durant la saison des amours. Cela pourrait comprendre l'établissement de zones tampons en prévision des répercussions des changements climatiques sur les futurs niveaux d'eau et l'exploration des possibilités de soutenir l'hydrologie à l'échelle d'un bassin versant (p. ex. restaurer l'habitat riverain).

10. Élaborer, mettre en œuvre et évaluer des pratiques et techniques exemplaires de gestion pour atténuer les répercussions des menaces supplémentaires (p. ex. activités industrielle, utilisation à des fins récréatives) sur la salamandre de Jefferson et l'Ambystoma unisexué (population dépendante de la salamandre de Jefferson) et leur habitat.

Secteurs d'intervention : Sensibilisation

373

374

375

376

377

378

379

380

381

382

383

384

385 386

387

388

389

390

391

392

393

394

395

396

397

398

399

400

401

402

403

404

405

406

407

408

409

Objectif: Accroître la sensibilisation du public et promouvoir la protection de la salamandre de Jefferson et de l'Ambystoma unisexué (population dépendante de la salamandre de Jefferson) et de leurs

habitats en Ontario.

Il est essentiel d'accroître la sensibilisation auprès des gestionnaires des terres locaux, des municipalités et des promoteurs et de promouvoir l'intégration avec d'autres processus de planification pertinents si on veut contrer les principales menaces telles que la perte d'habitat et la mortalité routière. La sensibilisation du public, des propriétaires fonciers locaux et des organisations à la salamandre de Jefferson et à la salamandre unisexuée dépendante de la salamandre de Jefferson, ainsi qu'à la façon de réduire les menaces qui pèsent sur les espèces et à la façon d'aménager leur habitat aidera à promouvoir et à encourager la protection des espèces et de leur habitat en Ontario.

Mesures:

- 11. (Hautement prioritaire) Soutenir l'élaboration d'outils et de méthodes à l'intention des municipalités, des offices d'aménagement, des industries, des gestionnaires immobiliers et d'autres intervenants pour s'assurer que les exigences en matière de cartographie et de protection de l'habitat en vertu de la LEVD sont intégrées dans les plans officiels et autres processus de planification pertinents.
- 12. Déterminer les besoins en matière de communication et mettre

410 ressources aux propriétaires fonciers, aux gestionnaires 411 immobiliers, à l'industrie du transport d'agrégats, aux conseils 412 d'intendance locaux, aux offices de protection de la nature 413 locaux et à d'autres intervenants pour contribuer aux efforts de 414 rétablissement et promouvoir la gestion des terres. 415 Mise en œuvre des mesures 416 Le programme d'intendance des espèces en péril offre une aide financière pour la mise 417 en œuvre de mesures. On encourage les partenaires en conservation à discuter de 418 leurs propositions de projets liés à la présente déclaration avec le ministère des 419 Richesses naturelles et des Forêts. Le ministère peut aussi conseiller ses partenaires à 420 l'égard des autorisations exigées aux termes de la LEVD afin d'entreprendre le projet. 421 La mise en œuvre des mesures pourra être modifiée si les priorités touchant l'ensemble 422 des espèces en péril changent selon les ressources disponibles et la capacité des 423 partenaires à entreprendre des activités de rétablissement. La mise en œuvre des 424 mesures visant plusieurs espèces sera coordonnée partout là où les déclarations du 425 gouvernement en réponse au programme de rétablissement l'exigent. Évaluation des progrès 426 427 Aux termes de la LEVD, le gouvernement doit évaluer l'efficacité des mesures de 428 protection et de rétablissement visant une espèce au plus tard cinq ans après la 429 publication de la présente déclaration en réponse au programme de rétablissement. 430 Cette évaluation permettra de déterminer si des rectifications sont nécessaires pour en 431 arriver à protéger et à rétablir la salamandre de Jefferson (*Ambystoma jeffersonianum*) 432 et l'Ambystoma unisexué (population dépendante de la salamandre de Jefferson) 433 Remerciements 434 Nous tenons à remercier tous ceux et celles qui ont pris part à l'élaboration du 435 Programme de rétablissement pour la salamandre de Jefferson (Ambystoma 436 jeffersonianum) et l'Ambystoma unisexué (population dépendante de la salamandre de 437 Jefferson) (Ambystoma laterale - (2) jeffersonianum) en Ontario pour leur dévouement 438 en ce qui a trait à la protection et au rétablissement des espèces en péril. 439 Renseignements supplémentaires 440 Consultez le site Web des espèces en péril à ontario.ca/especesenperil

Communiquez avec votre <u>bureau de district du MRNF</u>
Communiquez avec le Centre d'information sur les ressources naturelles
1 800 667-1940
ATS 1 866 686-6072
<u>mnr.nric.mnr@ontario.ca</u>